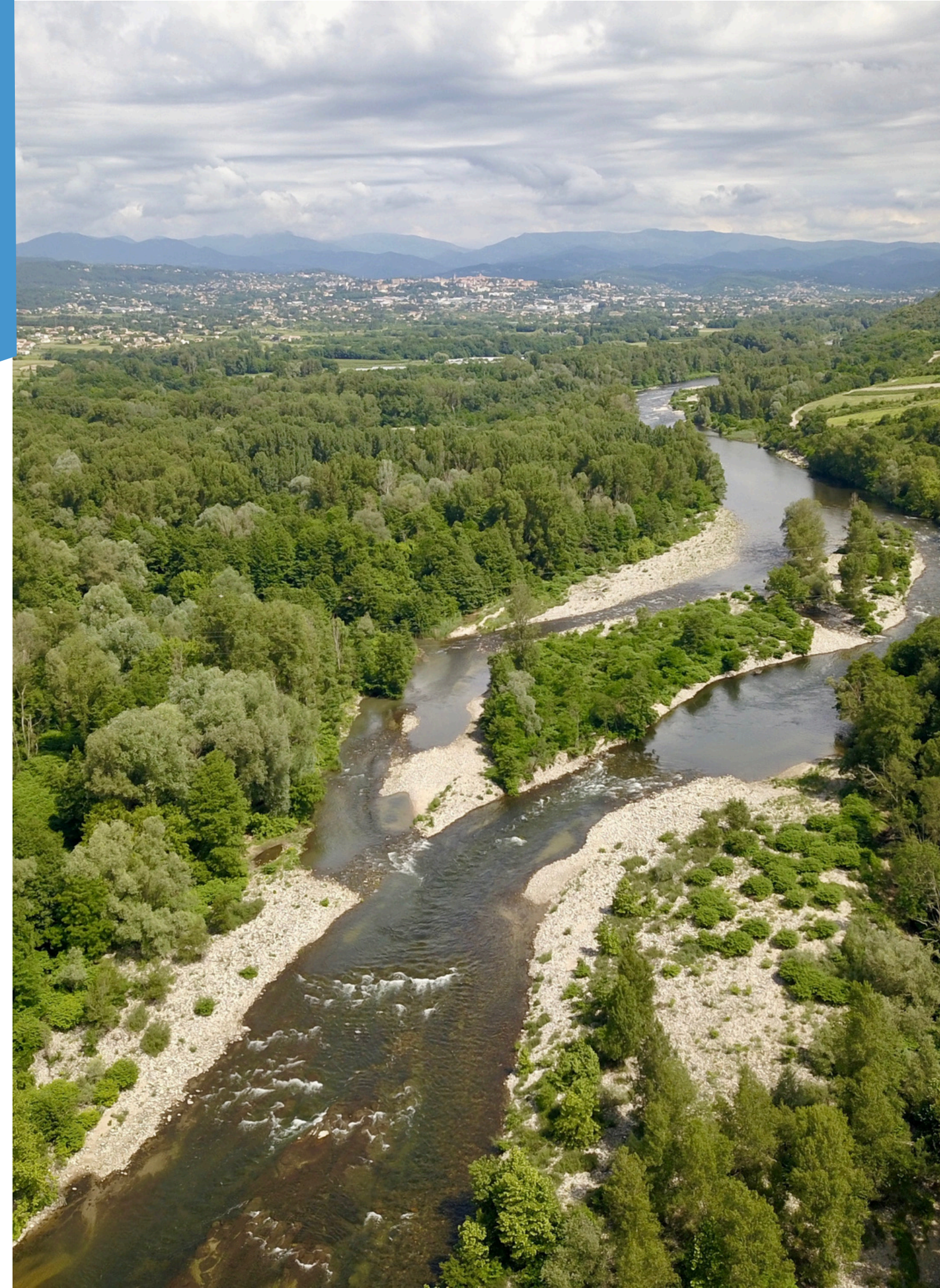


Révision du SAGE* Ardèche

Stratégie - Version 1 (synthèse)
adoptée le 22 janvier 2026
par la Commission Locale de l'Eau (CLE)



RAPPELS SUR LA STRATEGIE DU SAGE

Une stratégie d'adaptation ambitieuse pour préparer le bassin versant aux défis du changement climatique d'ici 2050.

5 PRINCIPES FONDATEURS

Non-dégradation des milieux aquatiques et humides

Bon état des masses d'eau
(quantité, qualité écologique et sanitaire)

Développement durable des activités humaines

Résilience des milieux naturels et des activités humaines

Préserver la santé publique et le cadre de vie des habitants

Documents cadres

SDAGE RMC

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Rhône Méditerranée et Corse

Ardèche 2050

Stratégie d'adaptation au changement climatique « Ardèche 2050 »

Processus de construction de la stratégie du SAGE révisé

20/02/2025

Validation en CLE du bilan du SAGE de 2012

04-07 / 2025

Groupes de travail thématiques

04/12/2025

Débat en bureau de CLE

22/01/2026

Validation en CLE de l'état des lieux et stratégie V1

2026

Concertation publique

Fin 2026

Stratégie enrichie des contributions du public

VUE D'ENSEMBLE DES AXES STRATEGIQUES



01

Gestion quantitative durable

Sobriété, optimisation des prélèvements et usages existants et recherche de ressources alternatives



02

Préservation de la qualité de l'eau

Assainissement performant, gestion des pollutions diffuses, connaissance des polluants et de la thermie des cours d'eau



03

Protection des milieux aquatiques & zones humides

Résilience des milieux naturels, restauration écologique, gestion de la fréquentation



04

Prévention des inondations et du ruissellement

Conscience du risque, déploiement de solutions fondées sur la nature, réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens



Axe Transversal

Gouvernance, sensibilisation & urbanisme pour organiser l'adaptation au changement climatique

GESTION QUANTITATIVE DURABLE

NOS OBJECTIFS

- Sobriété des usages
- Optimisation des prélèvements et usages existants
- Recherche de ressources alternatives, raisonnées, durables et économiquement soutenables



NIVEAU D'AMBITION

Horizon 2030

- 16% prélèvements AEP (Alimentation en Eau potable) & Industrie
- 85 % rendement pour les réseaux AEP
- 80 % rendement pour les réseaux d'irrigation
- <-> stabilisation des prélèvements Agricoles
- 10 % conso annuelle / habitant = 45 m³
- 400 ha zones humides (ZH) restaurées
- 20 ha surfaces désimperméabilisés

Horizon 2040

- 8 % prélèvements AEP & Industrie
- 90 % rendement pour les réseaux AEP
- 85 % rendement pour les réseaux d'irrigation

Horizon 2050

- 4 % prélèvements AEP & Industrie



LEVIERS D' ACTIONS



RÉGLEMENTAIRE

Encadrement des prélèvements, de l'urbanisation et protection des ressources exploitables dans le futur



INFRASTRUCTURES

Amélioration des réseaux et du pilotage des équipements, sécurisation de l'alimentation en eau, mobilisation raisonnée de nouvelles ressources



ORGANISATION

Organisation collective de la gestion de l'eau, dialogue entre acteurs afin d'anticiper les crises, sécuriser les ressources (notamment les réserves de soutien d'étiage) et concilier les usages



CONNAISSANCES

Optimisation des informations sur les prélèvements et besoins en eau, suivis des débits des rivières et du niveau des nappes, étude des ressources exploitables et des solutions pour plus de rétention de l'eau dans les sols



SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE

Restauration des sols, cours d'eau et zones humides et leur capacité naturelle à retenir l'eau



SENSIBILISATION & INCITATIONS

Tarifications incitatives, sensibilisation scolaire et grand public, appui aux collectivités, accompagnement et formation

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

NOS OBJECTIFS

- Renforcer les suivis de la qualité et de la thermie de l'eau
- Améliorer le traitement des eaux usées pour lutter contre l'eutrophisation des cours d'eau (développement d'algues)
- Lutter contre les pollutions diffuses et les déchets



NIVEAU D'AMBITION

2030-2050 : Une connaissance des flux de pollution admissible par les cours d'eau

60 km de haies, zones tampons et infrastructures agroécologiques restaurées pour limiter les transferts de polluants et les hausses de température

100 % des communes avec Schéma d'assainissement < 10 ans dans leur document d'urbanisme lors de leur révision/adoption

Assainissement collectif :

- rejet d'eau brute : **0** par temps sec, **max 20j/an** par temps de pluie
- traitement azote et phosphore dans stations **> 5000 EH**
- **Traitement bactériologique** ou déplacement rejet si impact sur site de baignade recensé

Assainissement non collectif :

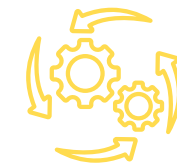
- **Amélioration** des taux de conformité
- **Priorisation sur zones à enjeux sanitaires et environnementaux** (EBF et zones karstiques)

Agriculture :

- **Amélioration des pratiques** agro-environnementales

Industrie et bâtiments d'élevage :

- Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE) = **conformité 100%**
- Autres installations = **réduction des rejets**, en priorité sur zones à enjeux sanitaires et environnementaux



LEVIERS D'ACTION



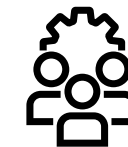
RÉGLEMENTAIRE

Renforcement des règles et des contrôles sur les rejets, protection des zones sensibles et des zones de sauvegarde pour l'AEP future



INFRASTRUCTURES

Amélioration des performances d'équipements & réseaux d'assainissement, développement de solutions innovantes, valorisation d'effluents agricoles & domestiques



ORGANISATION

Renforcement des partenariats pour lutter contre les pollutions (priorité aux nutriments responsables de l'eutrophisation, substances toxiques, déchets, plastiques), révision des schémas d'assainissement et des plans d'épandage



CONNAISSANCES

Renforcement des suivis de la thermie & de la qualité des eaux, connaissance des flux de pollutions et mécanismes de transfert vers les cours d'eau, test de pratiques permettant de limiter l'usage et le transfert d'intrants



SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE

Actions sur l'infiltration des rejets après traitement, sur les infrastructures agroécologiques aptes à filtrer les pollutions (haies, zones humides, bandes tampons...) et renaturation de sites pollués (décharges en bord de rivière)



SENSIBILISATION & INCITATIONS

Promotion de systèmes d'assainissement performants, de filières agricoles agroécologiques, accompagnement des acteurs privés (particuliers, campings, agriculteurs, forestiers...)

PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

NOS OBJECTIFS

- Limiter l'artificialisation, préserver les ripisylves et s'assurer d'un débit suffisant pour la survie des espèces
- Restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau & zones humides
- Organiser la fréquentation et sensibiliser le public pour préserver les espaces les plus sensibles



NIVEAU D'AMBITION

2030-2050 : Une stratégie de gestion des Espaces de Bon Fonctionnement (EBF) des cours d'eau et zones humides

= **Protection forte** des zones les plus préservées et fragiles
Concertation renforcée sur les zones multi-enjeux

100 % de continuité écologique sur cours d'eau prioritaires L2. (15 ouvrages concernés) et amélioration sur les autres secteurs

10 km de cours d'eaux renaturés (fond du lit et berges)

400 ha de zones humides (ZH) restaurées

100 % des activités de loisirs aquatiques couvertes par un plan de gestion

Et aussi... Maintien des surfaces de **bandes actives** (largeur naturelle et fonctionnelle des cours d'eau), maintien des **lits de galets** et localement réengrèvement, **eaux courantes** plutôt que stagnantes, reconquête du bon état des **ripisylves**.



LEVIERS D' ACTIONS



RÉGLEMENTAIRE

Encadrement des aménagements & usages dans les milieux sensibles, protection des zones humides, prise en compte des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau et des ZH dans les documents d'urbanisme



INFRASTRUCTURES

Restauration des continuités écologiques, ouvrages low tech sur les petits chevelus et chenaux secondaires pour accompagnement dynamique fluviale, restauration de la fonctionnalité hydrologique des ZH via ralentissement des écoulements & suppression de drains, réduction des impacts des éclusées



ORGANISATION

Gestion stratégique & opérationnelle des EBF des cours d'eaux & ZH, recommandations du SAGE dans les documents d'urbanisme, stratégies foncières, mobilisation de financements.



CONNAISSANCES

Suivi détaillé des ripisylves, espèces, habitats, ZH et refuges thermiques, incluant inventaires d'ouvrages, évolutions morphologiques, impacts de la fréquentation



SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE

Préservation et restauration des ripisylves, de la morphologie naturelle des cours d'eau et des ZH, lutte contre les espèces invasives



SENSIBILISATION & INCITATIONS

Sensibilisation et animation territoriale, balisage des zones fréquentées, promotion d'activités non aquatiques et accompagnement des agriculteurs et forestiers pour la reconquête des zones humides

PRÉVENTION DES INONDATIONS ET DU RUISSELLEMENT

NOS OBJECTIFS

- Reconquérir les zones humides et d'expansion de crues (ZEC) pour favoriser le ralentissement naturel de l'eau
- Informer et lutter contre le ruissellement des eaux pluviales
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens en Zone inondable (ZI)



NIVEAU D'AMBITION

- 100 %** des communes avec Schéma de gestion des eaux pluviales intégré à leur document d'urbanisme lors de leur révision/adoption
- 200 ha** avec gestion alternative des eaux pluviales, séparées des eaux usées
- 100 %** des communes bénéficiant d'un nouveau porter à connaissance des zones humides et inondables (intégrant le ruissellement des eaux pluviales)

Horizon 2030

- 400 ha** de ZH et ZEC restaurés
- 20 ha** de surfaces désimperméabilisées
- 100%** des communes & intercommunalités avec un plan de gestion de crise
- 50%** des communes avec carto d'info sur les risques
- 100 %** des collectivités ont réduit la vulnérabilité du bati en ZI
- 20 %** des particuliers ont réduit la vulnérabilité du bati en ZI
- 20%** des entreprises ont réduit la vulnérabilité du bati en ZI

Horizon 2040

- 100 %** des communes avec carto d'info sur les risques
- 70 %** des particuliers ont réduit la vulnérabilité du bati en ZI
- 60 %** des entreprises ont réduit la vulnérabilité du bati en ZI



LEVIERS D'ACTION

RÉGLEMENTAIRE

Intégration de la gestion du risque dans les documents d'urbanisme, préservation des ZH et axes d'écoulement, adaptation des constructions



INFRASTRUCTURES

Adaptation du bâti existant et des nouvelles constructions, ralentissement du ruissellement, gestion ou neutralisation d'ouvrages latéraux et amélioration du libre écoulement de l'eau



ORGANISATION

Renforcement des outils de prévision et gestion de crise, accompagnement des collectivités dans leurs plans (PCS, PICS, SGEP), révision des PPRi et mise en place de stratégies foncières sur les zones d'accumulation



CONNAISSANCES

Développement d'une connaissance fine de l'aléa et du risque par modélisation, observation de terrain lors des crues et capitalisation des retours d'expériences



SOLUTIONS FONDEES SUR LA NATURE

Désimperméabilisation des sols, restauration de ZH et haies, mares, noues, protection des sols agricoles, aménagement de zones naturelles & enherbées



SENSIBILISATION & INCITATIONS

Information et accompagnement pour renforcer la culture du risque, diffusion des bonnes pratiques et soutien des agriculteurs et forestiers dans des pratiques limitant l'érosion et le ruissellement



CONCERTATION PUBLIQUE 2026

Pourquoi cette concertation préalable ?

Objectifs :

- Discuter les grandes orientations du SAGE
- Apprécier l'acceptabilité sociale et économique
- Sensibiliser aux impacts environnementaux et territoriaux

Pourquoi à ce stade ?

- Les choix stratégiques sont encore en discussion
- Des marges de manœuvre réelles pour intégrer les contributions du public

Bassin Versant ARDECHE

Concertation publique 2026
Révision du SAGE

L'EAU, LES RIVIÈRES, NOTRE QUOTIDIEN... ET VOTRE AVIS ?

Deux façons de participer à l'avenir de l'eau sur le bassin versant de l'Ardèche

RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE



Scannez le QR Code
Pas besoin d'être expert !

PARTICIPEZ AUX ANIMATIONS PUBLIQUES

- MERCREDI 22 AVRIL - LABEAUME
- SAMEDI 13 JUIN - LAC DE VILLEFORT
- VENDREDI 10 JUILLET - VALS-LES-BAINS

Conférence gesticulée "Ma danse de la pluie" par Thaïs Boudot ainsi que des stands, animations et visites sur le thème de l'eau

Visualisez toutes les autres dates de nos animations gratuites sur notre agenda : WWW.ARDECHE-EAU.FR

Organisée par : - La Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Ardèche
- L'EPTB Ardèche
dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Logos: République Française, Agence de l'eau, Cle